

L'hon. M. MORAUD: Il n'est pas question de la Tchécoslovaquie.

M. MCKINNON: Il ne s'agissait pas seulement de blé, monsieur; la farine suivait le blé et notre commerce de farine était lui-même assez important. Par suite de cet accord, le droit sur le blé étant réduit, le droit sur la farine a été réduit dans la même proportion, en vue de conserver le rapport entre la matière première et la farine. Dans la plupart des cas, le droit de compensation dont est grevée la farine est tombé à presque rien.

Le PRÉSIDENT: Le droit sur la farine est-il de 50 p. 100, comme pour le blé ?

M. MCKINNON: Cela varie selon les pays, sénateur Euler.

Le PRÉSIDENT: Nous parlons de la France. Ne soulevons pas ce point de détail maintenant, nous y reviendrons.

M. MCKINNON: Si le Comité est satisfait de mon exposé général des concessions que nous avons obtenues, il voudra maintenant peut-être interroger M. Kemp sur les détails à l'égard des diverses denrées.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il disposé à entendre M. Kemp ?

L'hon. M. CRERAR: Je voudrais savoir ce que nous avons donné en retour de ce que nous avons obtenu ?

M. MCKINNON: Monsieur le président, puisqu'on a donné un résumé dans un sens, il serait peut-être bon de résumer maintenant dans l'autre.

L'hon. M. PATERSON: Monsieur McKinnon, avant de laisser la question du blé, pourriez-vous me dire si nous pourrions expédier notre avoine, notre blé et notre orge aux États-Unis dès que ces accords seront en vigueur ?

M. MCKINNON: En ce qui concerne les États-Unis, les droits sur le blé sont réduits à 21c, sur l'avoine à 4c, sur l'orge à 7½c et sur le seigle à 6c. Voilà le seul obstacle du côté des États-Unis.

L'hon. M. HAIG: Que le sénateur de Thunder-Bay demande au Gouvernement de supprimer l'interdiction et de permettre à nos céréales d'entrer aux États-Unis.

L'hon. M. PATERSON: Je voudrais savoir si le présent accord annule les règlements du Gouvernement canadien.

L'hon. M. HAIG: Non. Vous n'avez pas besoin de demander cela à M. McKinnon, demandez-le-moi!

M. MCKINNON: Monsieur le sénateur, j'ai répondu qu'en ce qui concerne les États-Unis, ce sont là les droits applicables à partir du 1er janvier.

L'hon. M. HAIG: Je suis un avocat de petite ville, M. McKinnon, et je connais les règlements. Nous ne pouvons expédier nos denrées là-bas, parce que le Gouvernement ne nous le permet pas.

L'hon. M. CRERAR: Il ne s'agit pas de la question qu'expliquait M. McKinnon.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit en ce moment d'une question de politique.

L'hon. M. HAIG: Le sénateur Paterson avait posé une question. Nous cherchons à aider un jeune homme qui cherche à gagner sa vie, à se débrouiller.

L'hon. M. McDONALD (*King's*): M. McKinnon nous dira-t-il quelque chose des préférences à l'égard des pommes ?